



Parc éolien Le Ménec

Communes de Trévé et de Loudéac
Département des Côtes-d'Armor (22)

PIECE 2 :

SOMMAIRE INVERSE

VERSION COMPLETEE POUR RECEVABILITE

Pièces réglementaires, présentes dans le dossier, relatives à l'autorisation ICPE						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Code de l'environnement	CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités, - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (<i>article 4-4° du décret n°2014-450</i>)	CERFA N°15293*01	Pièce 1 : CERFA	Fichier n°1 : 22-P&T- Le Ménéec-1-CERFA	Page 2/17 Page 1/17 Page 4/17 Page 4/17 Page 4/17 Page 14/17	Nouveau site Nc* Nc
	Sommaire inversé	Présente pièce	Pièce 2 : Sommaire inversé	Fichier n°2 : 22-P&T- Le Ménéec-2-SommaireInversé2	Ensemble du fichier	
	Procédés fabrications (<i>art.4 du décret 2014-450 + R.512-2 + R.512-3 du CE</i>)	AU-1	Pièce 3 : Description de la demande	Fichier n°3 : 22-P&T- Le Ménéec-3-DescriptionDemande2	Pages 21 à 38/76	
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (<i>art.4 du décret 2014-450 + R.512-2 + R.512-3 du CE</i>)	AU-2	Pièce 3 : Description de la demande	Fichier n°3 : 22-P&T- B Le Ménéec-3-DescriptionDemande2	Pages 13 à 21/76	
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (<i>R.512-6 I 1° du CE</i>)	AU-3	Pièce 4 : Étude d'impact	Fichier n° 5 : 22-P&T- Le Ménéec-4-2-EtudeImpacts2	Page 36/684	Carte 3 : Le plan général d'implantation des éoliennes
	Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (<i>R.512-6 I 2° du CE</i>)	AU-4	Pièce 7 : Documents demandés au titre du Code de l'environnement	Fichier n°9 : 22-P&T- Le Ménéec-7-DocsCodeEnvironnement2	Pages 4 et 5/10	

Pièces réglementaires, présentes dans le dossier, relatives à l'autorisation ICPE						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (R 512-6 I 3° du CE)	AU-5	Pièce 7 : Documents demandés au titre du Code de l'environnement	Fichier n°9 : 22-P&T- Le Méneç-7- DocsCodeEnvironnement2	Pages 8 à 10/10	Le maître d'ouvrage sollicite pour cette pièce une dérogation auprès du préfet. Pour une meilleure lisibilité ce plan d'ensemble a été réalisé à l'échelle de 1/1 000 ^{ème}
	Étude d'impact (R 512-6 I 4° du CE)	AU-6	Pièce 4 : Étude d'impact	Fichier n° 5 : 22-P&T- Le Méneç-4-2-EtudeImpacts2	Ensemble du fichier	AU-6.14. Nc
	Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	Pièce 4 : Étude d'impact	Fichier n°4- 22-P&T- Le Méneç-4-1- RNTEtudeImpacts2	Ensemble du fichier	
	Évaluation des incidences Natura 2000 (L.414-4 du CE)	AU-8	Pièce 4 : Étude d'impact	Fichier n° 5 : 22-P&T- Le Méneç-4-2-EtudeImpacts2	Page 71/684 Pages 462 à 465/684	VII.1.1.1 LES SITES NATURA 2000 XVII.2. LES IMPACTS SUR LES SITES NATURA 2000
	Étude de dangers (L.512-1,5° et R.512-9 du CE)	AU-9	Pièce 5 : Étude de dangers	Fichier n° 7- 22-P&T- Le Méneç-5-2-EtudeDangers2	Ensemble du fichier	
	Résumé non technique de l'étude de dangers (R.512-9 du CE)	AU-9.1	Pièce 5 : Étude de dangers	Fichier n°6- 22-P&T- Le Méneç-5-1- RNTEtudeDangers2	Ensemble du fichier	
Code de l'urbanisme	Le projet architectural (R.* 431-7 du CU)	AU-10	Pièce 6 : Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'urbanisme	Fichier n°8- 22-P&T- Le Méneç-6- DocsCodeUrbanisme2	Ensemble du fichier	
	Notice (R.431-8 du CU)	AU-10.1	Pièce 6 : Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'urbanisme	Fichier n°8- 22-P&T- Le Méneç-6- DocsCodeUrbanisme2	Pages 22 à 28/28	
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R.431-9 du CU)	AU-10.2	Pièce 6 : Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'urbanisme	Fichier n°8- 22-P&T- B Le Méneç-6- DocsCodeUrbanisme2	Pages 5 à 10/28	
	Plan des façades et des toitures (R.431-10 du CU)	AU-10.3	Pièce 6 : Documents spécifiques demandés au	Fichier n°8- 22-P&T- Le Méneç-6-	Pages 11 à 12/28	

Pièces réglementaires, présentes dans le dossier, relatives à l'autorisation ICPE						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
			titre du Code de l'urbanisme	DocsCodeUrbanisme2		
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R.431-10 du CU)	AU-10.4	Pièce 6 : Documents spécifiques demandés au titre du Code de l'urbanisme	Fichier n°8- 22-P&T- Le Ménec-6- DocsCodeUrbanisme2	Pages 15 à 21/28	
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R.431-10 du CU)	AU-10.5	Pièce 4.2 : Le cahier de photomontages annexé à l'étude paysagère et patrimoniale	Fichier n° 5 : 22-P&T- Le Ménec-4-2-EtudeImpacts2	Page 684	Annexe 8 : Le cahier de photomontages
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R.431-10 du CU)	AU-10.6	Pièce 4 : Étude d'impact	Fichier n° 5 : 22-P&T- Le Ménec-4-2-EtudeImpacts2	Pages 331 à 338/684	Photo 85 à 104
	Photographique permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R.431-10 du CU)	AU-10.7	Pièce 4 : Étude d'impact	Fichier n° 5 : 22-P&T- Le Ménec-4-2-EtudeImpacts2	Pages 263 à 325/684	Photo 33 à 84
Décret n°2014-450	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1	Pas de demande de défrichement dans le cadre du projet			Nc
	Si le projet nécessite une approbation (L.323-11 du CE), étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3	Pièce 5 : Étude de dangers	Fichier n° 7- 22-P&T- Le Ménec-5-2-EtudeDangers2	Page 138 à 146/147	Annexe 4
	Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées » , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de	PJ-4	Pas de nécessité de dérogation « espèces protégées » dans le			Nc

Pièces réglementaires, présentes dans le dossier, relatives à l'autorisation ICPE						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
	l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (<i>Article 7 du décret</i>)		cadre du projet			
	Si site nouveau , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R.512-6 I 7° du CE</i>)	PJ-5	Pièce 8 : Accords et avis consultatifs	Fichier n°10- 22-P&T- Le Ménéec-8-AccordAvisConsultatif2	Pages 58 à 70/98	
	Si site nouveau , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R.512-6 I 7° du CE</i>)	PJ-6	Pièce 8 : Accords et avis consultatifs	Fichier n°10- 22-P&T- Le Ménéec-8-AccordAvisConsultatif2	Pages 70 à 77/98	
	Modalités des garanties financières (<i>R.512-5° du CE</i>)	PJ-10	Pièce 3 : Description de la demande	Fichier n°3 : 22-P&T- Le Ménéec-3-DescriptionDemande2	Page 19 à 21/76	
	Si le projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques	PJ-24	Pièce 4 : Étude d'impact	Fichier n° 5 : 22-P&T- Le Ménéec-4-2-EtudelImpacts2	Pages 64 à 67/682	Nc

* Nc : Non concerné